



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU JEUDI 9 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le jeudi 09 avril à 18h30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Vimpeles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Etaient Présents :

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Madame TRIVIER Julie, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur DELORME Luc, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur VALLE Alain, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DEQUIROT Thierry, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur BRETON Serge, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur MARTINET Yves, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine.

Excusés :

Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur FARSSAC Pascal, Madame LUBRANO Stéphanie, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Absents :

Monsieur SAUNIER Louis.

Pouvoirs :

Monsieur FARSSAC Pascal a donné pouvoir à Monsieur MARCADET Emmanuel ; Monsieur LAMOTHE Frédéric a donné pouvoir à Monsieur FENOT Jean-Paul ; Monsieur RICHARD Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame RICHARD Gisèle ; Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame LUBRANO Stéphanie a donné pouvoir à Madame TRIVIER Julie.

Nombre de délégués en exercice : 57			
Nombre de présents : 51	Excusés : 7	Absents : 1	Pouvoirs : 5
Date de convocation : 01/04/2015			

La lecture des excusés et des pouvoirs recueillis étant faite, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. La séance est ouverte avec la désignation à l'unanimité de Madame Carine LETERRIER comme secrétaire de séance.

A – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 3 MARS 2014

En l'absence de remarque, le compte rendu de séance de Conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

B – DELIBERATIONS:

B – 1) Extension du temps de travail de la 2ème animatrice du RAM

Afin de se rapprocher du ratio d'une animatrice de Relais Assistantes Maternelles (RAM) à temps plein par tranche de 80 assistantes maternelles, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de porter de 32 heures à 35 heures la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint d'animation nouvellement affecté au RAM.

B – 2) Modification du tableau des durées d'amortissement

Celles-ci n'ayant pas été prévues, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les durées d'amortissement des Etudes non suivies de travaux à 5 ans ; des Subventions d'équipement versées pour des biens mobiliers, du matériel ou des études à 5 ans ; des Subventions d'équipement versées pour des biens immobiliers ou des installations à 15 ans ; des Subventions d'équipement versées pour des projets d'infrastructure d'intérêt national à 30 ans.

B – 3) Modification de la régie de recettes de la salle polyvalente

Suite aux recommandations du procès-verbal de vérification cette régie, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'ajouter aux recettes encaissées la caution d'utilisation de la salle polyvalente d'un montant de 500 euros et de ramener le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 900 Euros.

B – 4) Remboursement par l'assureur du sinistre au Centre des Finances Publiques

Un vandalisme a été perpétré le 23 novembre 2014 au Centre des Finances Publiques. Il s'est concrétisé par des vitrages sécurit fracturés. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter le chèque d'indemnisation de 3733.92 Euros de la SMACL.

B – 5) Attribution de subventions

La convention signée avec l'association Le Renaissance prévoit l'octroi d'une subvention destinée à l'aider à supporter les charges de fonctionnement du Cinéma. Une autre prévoit l'octroi d'une participation financière destinée à couvrir le déficit d'exploitation des lignes régulières de transport collectif du « réseau de Bassin de la Bassée ». Deux autres établissements d'intérêt intercommunal sont la halte-garderie Mil'Mouch et la Résidence pour personnes âgées de L'Etang Broda. Pour organiser de régulières animations, cette dernière dispose d'une amicale des Résidents.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les aides financières suivantes :

SARL Cars Moreau (subvention réseau de Bassin 2013)	47 600
Amicale des Résidents	1 000
Association Familiale et rurale de la Bassée MIL'MOUCH	12 000
Association Le Renaissance	4 450

B – 6) Participation financière au raccordement THD de la zone de Champabon

La réserve parlementaire de Monsieur le Député doit être sollicitée pour cette communication de très haut débit. L'entreprise DSP Atouts s'est adressée d'une part au titulaire de la délégation de service public, d'autre part à la Communauté de Communes, pour faire réaliser cette opération dont le coût s'élève à 16 500 Euros Hors Taxe. Outre la Réserve parlementaire, le plan de financement repose sur un Autofinancement à 50%.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'entreprise DSP Atout permettant de lui apporter une participation financière de 16 500 Euros.

B – 7) Election des représentants au SMETOM et au SIRMOTOM

Les délégués actuels ne sont en poste que depuis 2014 et la plupart d'entre eux sont

très investis et méritent d'être maintenus.

Au terme du premier tour d'un scrutin secret à trois tours, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de reconduire les actuels délégués des Communes qui interviendront désormais en tant que délégués de la Communauté de Communes. Seul, le délégué titulaire de la Commune de Villeneuve-les-Bordes n'ayant pas souhaité être maintenu, son suppléant devient titulaire et Monsieur DENORMANDIE suppléant.

B – 8) Conventonnement avec les Communes pour la participation aux syndicats d'Ordures Ménagères

La Communauté de Communes doit disposer des ressources nécessaires au règlement de sa participation financière aux syndicats d'ordures ménagères SMETOM-GEODE et SIRMOTOM. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer cette convention de reversement de l'équivalent de la participation financière demandée par les syndicats d'ordures ménagères.

B – 9) Admission en non-valeur de redevances de diagnostics d'ANC

Sur la demande du Trésorier, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur et d'accorder décharge au comptable de la somme de 234 Euros correspondant à cinq titres irrécouvrables correspondant à des diagnostics d'Assainissement Non Collectif de 2008 et 2010.

B – 10) Modification de la délibération de création de la régie de la halte-garderie

Suite aux recommandations du procès-verbal de vérification cette régie, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'ajouter aux recettes encaissées les chèques emplois services (CESU). Il précise que les recettes sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance et que le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

B – 11) Mise à disposition de l'ETAPS auprès des Communes

La compétence en matière de soutien à l'organisation par les enseignants d'actions éducatives dans le temps scolaire a été rétrocédée aux Communes. Il n'en demeure pas moins dans les effectifs de la Communauté de Communes un éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) préalablement affecté à l'éducation physique et sportive des écoles primaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de renouveler, à compter du 4 mai 2015, la mise de cet ETAPS à disposition des Communes qui le souhaitent, ou de leur RPI.

B – 12) Fermeture de postes d'animateur de centres d'été

La compétence pour organiser durant les congés scolaires des accueils de loisir sans hébergement a elle aussi été rétrocédée aux Communes. De fait, les postes d'adjoints d'animations à temps non complet, créés pour les centres d'été, n'ont plus d'utilité. En revanche, il convient d'étoffer sensiblement l'encadrement des accueils de loisirs avec hébergement maintenus par les statuts.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, compte tenu d'une voix contre, décide de fermer les 80 postes d'animateur de centres d'été à temps non complet et de ne conserver que 20 emplois à temps complet.

B – 13) Fixation des tarifs de mini-stages

Nécessité il y a maintenant de dissocier par une délibération différente la tarification de chaque prestation de jeunesse.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de porter la participation des familles pour un mini stage à 35€, 48€ pour celui de cuisine et 56€ pour les enfants des Communes extérieures.

B – 14) Fixation des tarifs de séjours à la semaine

Compte tenu, de l'existence d'une demande, de l'absence de tarif pour ce type de prestation, que le coût de revient de cette prestation s'établit à 400 Euros par enfant, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de proposer des séjours à la semaine pour les enfants âgés de 7 à 12 ans au tarif de 200 Euros.

B – 15) Fixation des tarifs de Passports

La participation par enfant demandée aux familles étant faible au regard en particulier du coût des minis stages, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de porter la participation des familles de 30 € pour trois activités à 35 Euros pour deux activités.

B – 16) Modification de la délibération de création de la régie des mini-stages

Suite aux recommandations du procès-verbal de vérification cette régie, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de ramener le montant d'encaisse de 18 000 à 10 000 Euros.

B – 17) Modification de la délibération de création de la régie des centres été

Les cinq sous régies qu'elle a créées n'ayant plus d'utilité, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de les éteindre.

B – 18) Adhésion à l'association du Tourisme dans le Grand Provinois

Ladite association a vocation à rassembler, à harmoniser les stratégies et à conjuguer les moyens des Communautés de communes, Bassée Montois, du Provinois, de la Brie des Morin, les Offices de tourisme et syndicats d'initiative, de Provins, Beton-Bazoches, Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, de la Brie des Morins, de la Ferté-Gaucher et l'Union départementale des Offices de Tourisme et syndicats d'Initiative (UDOTSI). Le Conseil communautaire, à la majorité, compte tenu de trois abstentions, décide d'adhérer à cette association et de désigner Monsieur Rémy ANQUETIN comme représentant de la Communauté de Communes au sein de cette association.

B – 19) Affectation du résultat 2014 du budget principal

Le compte administratif 2014 de la communauté de communes a fait apparaître un Résultat de fonctionnement de 124 716.84 Euros et des Résultats antérieurs reportés de 1 802 252.84 Euros.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de Reporter en fonctionnement un montant de 1 926 969.81 Euros.

B – 20) Approbation du Budget Principal 2015

Le Conseil communautaire, à la majorité, compte tenu de cinq voix contre, décide d'approuver un Budget Primitif 2015 à hauteur de 7 244 548.81 Euros en section de Fonctionnement et de 2 444 051.90 Euros en section d'Investissement.

B – 21) Affectation du résultat 2014 du SPANC

Le compte administratif 2014 du SPANC de la communauté de communes a fait apparaître un Résultat de fonctionnement de 13 424.47 Euros et des Résultats antérieurs reportés de 36 974.89 Euros.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reporter en fonctionnement un montant de 50 399.36 Euros.

B – 22) Approbation du Budget annexe SPANC 2015

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver un Budget Primitif 2015 à hauteur de 100 196.36 Euros en section de Fonctionnement et de 1 365 003.00 Euros en section d'Investissement.

B – 23) Affectation du résultat 2014 de la ZAE

Le compte administratif 2014 de la ZAE de la communauté de communes a fait apparaître un déficit de fonctionnement de 94 480.12 Euros et des excédents antérieurs reportés de 33 400.42 Euros.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reporter en fonctionnement un déficit de 61 079.70 Euros.

B – 24) Approbation du Budget annexe ZAE 2015

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver un Budget Primitif 2015 à hauteur de 253 260 Euros en section de Fonctionnement et de 203 840 Euros en section d'Investissement.

B – 25) Adoption des taux de contributions directes

Le budget 2015 préalablement adopté fait état d'un produit attendu de contributions directes de 200 000 Euros. En outre, eu égard notamment du projet de territoire et du projet de déploiement de la fibre optique, nécessité il y a de préserver la capacité d'autofinancement.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, compte tenu d'une abstention et de six voix contre, décide de fixer les taux d'imposition de 2015 comme suit :

- TAXE HABITATION : portée de 2.34 à 2.70 %
- FONCIER BATI : porté de 2.50 à 2.89 %
- FONCIER NON BATI : porté de 5.09 à 5.88 %
- COTIS. Foncière des entreprises : portée de 2.89 à 3.34 %

C – QUESTIONS DIVERSES:

C – 3) Instruction des documents d'urbanisme

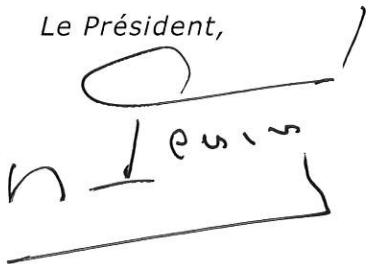
La loi ALUR met fin, au 1er juillet 2015, à la mise à disposition des services de l'Etat (DDT) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il est envisagé de proposer aux Communes intéressées un service intercommunal auquel l'actuelle chargée d'urbanisme de la Commune de Donnemarie-Dontilly pourrait être affectée.

C – 4) Très Haut Débit

L'opération « écoles connectées » permettant un très haut débit par la parabole est prolongée.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 21h00.

Le Président,



Le secrétaire

